

La location meublée professionnelle ou non professionnelle

Objectifs :

Comprendre la frontière entre les revenus fonciers et les revenus issus des locations meublées
Appréhender les statuts et les particularités des loueurs en meublé professionnel et non professionnel
Appliquer la législation en matière de TVA sur les locations meublées (résidence avec services et activité para-hôtelière)

Public concerné :

Prérequis : Aucun prérequis

Intervenant(s) :

Consultant en gestion patrimoniale
Formateur en fiscalité et droit des affaires à l'Université de Droit de Toulouse et de Toulon (Master II)

Moyens pédagogiques et techniques :

Présentation d'exemples pratiques sur grand écran
Remise de support de cours, bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Si formation en distanciel :

Teams

Nombre de participants maximum : 15

Présentation d'exemples pratiques sur écran

Transmission par email d'un support de cours (à imprimer de préférence),
bibliographie, études et tableaux de synthèses actualisés des publications des lois de finances et des évolutions de la jurisprudence (Code des impôts, instructions administratives BOFIP, RJF édition Francis Lefebvre)

Durée de la formation : 6 heures.

Nombre de participants maximum : 30 stagiaires.

Programme :

Les aspects juridiques et fiscaux de la location meublée

L'imposition en BIC (micro BIC et régime réel)

La différenciation du régime de loueur en meublé professionnel (LMP) et non professionnel (LMNP)

L'intérêt de la déduction de TVA dans la location meublée avec activité para-hôtelière

Les résidences avec services aux étudiants, résidences de tourisme classées, résidences pour retraités et personnes invalides ainsi que les EHPAD

La réduction d'impôt CENSI-BOUVARD applicable aux locations meublées

Les modes de financement et le rôle du remboursement de crédit de TVA dans la réalisation de l'opération

Modalités d'évaluation des acquis :

Quiz général en fin de formation

Questions / Réponses

Questionnaire de satisfaction

Sanction visée : Attestation de fin de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Bloc-note - stylo (mise à disposition en salle)

Si formation en distanciel :

Si formation en distanciel :

Avoir un ordinateur avec caméra et micro intégré ou/ casque audio, webcam,

Avoir une connexion internet efficiente

Avoir télécharger l'application gratuite Teams

Modalités et délai d'accès

Inscription possible jusqu'à 48h avant la formation

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap :

Etablissements conformes à la réglementation accessibilité de 5ème catégorie type W + L (Article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation).

Site MARSEILLE : 4ème étage avec ascenseur / Site SIX-FOURS : rez-de-chaussée

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap ARAPL Provence et Var

Site Aix Les Milles : 3 allée des ingénieurs - 13290 Aix Les Milles, RDC Droite

Entretien individuel et confidentiel avec le Réfèrent Handicap - Frédéric REGIS au 04 42 24 29 03 par mail à fregis@elythe.com

Adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques possibles

Taux de satisfaction de la formation : 95% des stagiaires satisfaits

* Période de référence : Année 2025

Conditions tarifaires : nous consulter